

Le Gouvernement de Sa Majesté convient avec le chancelier allemand que l'un des graves dangers que présente la situation germano-polonaise naît des nouvelles concernant le traitement des minorités. La tension actuelle avec ses incidents de frontières, les nouvelles de mauvais traitements et la propagande incendiaire constituent une menace constante à la paix.

Il est de la plus grande urgence que tous les incidents de cette nature soient promptement et strictement supprimés, et que les nouvelles non vérifiées ne puissent être mises en circulation, si l'on veut avoir le temps voulu, sans qu'il y ait provocation de part ou d'autre, pour l'examen complet de toutes les possibilités d'entente.

Le Gouvernement de Sa Majesté a confiance que les deux gouvernements intéressés se rendent pleinement compte de l'importance de ces considérations.

Le Gouvernement de Sa Majesté en a suffisamment dit pour bien faire comprendre son attitude sur les questions qui divisent l'Allemagne et la Pologne. Il espère que le chancelier allemand ne croira pas que le Gouvernement de Sa Majesté, pour s'être montré disposé à remplir scrupuleusement ses obligations envers la Pologne, ne désire user de toute son influence pour aider à en arriver à une solution acceptable à la fois à l'Allemagne et à la Pologne. Le succès de ce règlement paraît essentiel aux yeux du Gouvernement de Sa Majesté non seulement pour des raisons qui s'y rattachent directement, mais encore pour des considérations d'ordre plus général que le chancelier d'Allemagne a soulignées avec tant de conviction.

Il n'est guère nécessaire, dans la présente réponse, d'appuyer sur les avantages que présente un règlement pacifique sur la décision de résoudre ces questions par la force des armes. Les conséquences du recours à la force armée ont déjà été nettement exposées dans une lettre du premier ministre au chancelier le 22 août, et le Gouvernement de Sa Majesté ne doute pas que le chancelier s'en rende aussi bien compte que lui-même.

Par contre, le Gouvernement de Sa Majesté, remarquant avec intérêt l'allusion du chancelier allemand dans un message actuellement à l'étude, aux limitations des armements, croit que dans l'éventualité d'un règlement pacifique il sera possible de compter sur l'appui universel pour l'adoption de mesures pratiques en vue d'effectuer avec sécurité et sans heurts la transition entre les préparatifs de guerre et les conditions normales des échanges pacifiques.

Le règlement équitable des différends entre l'Allemagne et la Pologne peut préparer la voie à la paix mondiale. L'insuccès dans cette entreprise ferait bon marché des espoirs de meilleure entente entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne, mettrait les deux pays aux prises et risquerait de provoquer une guerre mondiale. Pareille éventualité constituerait une calamité sans précédent dans l'histoire.